À SEVITALER SÉTIRO

Contexte national

- Au sein de la faune et de la flore sauvages, certaines espèces peuvent être à l'origine de nuisances diverses pour d'autres espèces sauvages ou pour les activités humaines. Le code de l'environnement comporte des dispositions législatives et réglementaires qui peuvent être mises en œuvre pour agir à l'encontre de ces espèces lorsque cela est nécessaire et dans le respect de la préservation de la biodiversité.
- Le plan national de maîtrise du sanglier a ainsi été institué par circulaire en date du 31 juillet 2009. Il fait suite a une recrudescence des incidents ou problèmes posés par l'espèce. Il est composé de 13 fiches techniques destinées à couvrir l'ensemble des situations rencontrées localement.
- Il appartient aux préfets de département, en lien avec les partenaires concernés, de retenir les mesures les plus adaptées au contexte local et de s'assurer de leur mise en œuvre.

Contexte en Loire-Atlantique

Depuis quelques années, la population de sanglier dans le département augmente. Ce constat se base sur l'augmentation du nombre de prélèvements en période de chasse : de 68 sangliers en 1985, il atteint 2 400 en 2012/2013.

L'accroissement important de ces effectifs résulte de plusieurs paramètres liés à la biologie de l'espèce et à son environnement naturel. Il est à l'origine de nuisances diverses pour d'autres espèces sauvages et pour les activités humaines.

Les facteurs de croissance de la population

- <u>Le milieu physique</u> : 2ème département de France en zones humides, la Loire-Atlantique possède à l'intérieur de ces zones de vastes espaces mis en réserve au profit de l'avifaune migratrice dont l'espèce a su tirer profit par de fortes facultés d'adaptation. Ces zones sont d'autant plus recherchées par le sanglier qu'elles lui assurent une parfaite quiétude et sont très difficilement chassables (milieu fermé, difficile d'accès...). Ce biotope, associé à des hivers doux et à l'abondance de nourriture (gland, mais, blé...) abaisse la maturité sexuelle des femelles qui peuvent se reproduire parfois dès l'age de 8 mois. Une laie peut faire 3 portées tous les 2 ans allant jusqu'à 7 à 8 jeunes.

- <u>La baisse de l'activité de chasse et agricole</u> : la diminution et le vieillissement du nombre de chasseurs entraînent à la fois une baisse de la pression de chasse et influe sur l'efficacité des méthodes de prélèvements. Certaines zones victimes de déprise agricole provoquent une augmentation des territoires non entretenus qui favorisent les refuges de ce gibier pendant la chasse.
- <u>L'urbanisation</u>: les zones péri-urbaines, les délaissés routiers, les friches industrielles multiplient les secteurs de refuges en période de chasse, amenant les sangliers dans des zones normalement peu favorables à cette espèce.

Des conséquences pour la biodiversité et l'activité humaine

Les sangliers se concentrent surtout dans des zones refuges, peu impactées par l'homme. Ce sont surtout des sites à haute valeur écologique, comme les roselières et les réserves de chasse, sites priviliégiés de la faune et avifaune sauvage. Une trop forte concentration de la population de sanglier peut remettre en question l'équilibre parfois fragile de ces éco-systémes.



Source: Infragri44

L'impact sur l'activité humaine est également important : augmentation des dégats agricoles dont l'indemnisation est à la charge des chasseurs (le montant pour la saison 2012/2013 a été de 344 079€, contre 77 220 € en 2009/2010), mais également des collisions routières (117 en 2011, 130 en 2012 et 119 en 2013). On peut citer également les dégâts chez les particuliers (destructions des pelouses et jardins), sur les zones de loisirs (espaces verts municipaux et espaces sportifs tels que golfs et terrains de football) et, de manière plus rare, les intrusions intempestives d'animaux dans les bâtiments et agglomérations.

Perspectives 2015

- identifier avec la profession agricole les possibilités d'entretien des roselières en créant des couloirs, afin de faciliter le prélevement des sangliers tout en favorisant la biodiversité,
- travailler avec les gestionnaires de routes (Conseil général, DIRO, communes) sur la sécurisation des voies : broyages des délaissés routiers, panneaux de signalétique « passage d'animaux », pose de catadioptre, de clôture,
- faciliter les relations entre les lieutenants de louveterie et les agriculteurs : désignation de correspondants agricoles par circonscriptions,
- désignation de lieutenants de louveterie référents pour le péri-urbain,
- augmenter le nombre de battues administratives dans le secteur rive nord de la Loire.

 communication/information : envers les communes de Nantes Métropole (périrubaine) ; envers les communes du 44 (rôle des lieutenants de louveterie), envers les médias ; envers les agriculteurs (rôle des louvetiers), travail avec la fédération des chasseurs et la profession agricole pour une méthodologie partagée afin de désigner les communes "Points Noirs".

